



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 07 novembre 2025

Deux rapports d'observations définitives concernant le contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Mions, pour les exercices 2019 et suivants, ont été mis en ligne sur le site de la chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes dont l'un s'inscrit dans le cadre d'une enquête régionale sur la qualité de l'accueil des élèves dans les écoles primaires publiques.

[Consulter les deux rapports](#)

La solidité financière de la commune repose sur un bon niveau de ses produits fiscaux (10,7 M€ en 2023) grâce au dynamisme de ses bases fiscales et sur la fiscalité reversée par la métropole de Lyon (3,3 M€ en 2023). Son endettement est contenu (9,4 M€ en 2023) et sa capacité de désendettement est inférieure à trois ans. La gestion financière de la commune peut être considérée comme maîtrisée.

La gouvernance est conforme aux dispositions du code général des collectivités territoriales. La gestion de la commande publique n'a pas révélé d'anomalies significatives. L'organisation et les procédures administratives mises en place, sont de nature à réduire les risques de gestion.

Des améliorations sont toutefois nécessaires dans le domaine des ressources humaines, des systèmes d'information et de la fiabilité des comptes.

En 2024, 1 477 élèves étaient scolarisés dans les huit écoles publiques de la commune. Au regard de la légère baisse du nombre d'élèves scolarisés sur le territoire, constatée au cours des trois dernières années scolaires, la capacité d'accueil des écoles (maternelle et élémentaire) apparaît suffisante. Tant les espaces extérieurs que les salles de classe et leurs équipements, ainsi que les salles spécialisées permettent un accueil de qualité des élèves et offrent un cadre de travail adapté.

La création du pôle « Familles », avec 80 agents exclusivement affectés à la gestion des écoles et des activités périscolaires, de même que la mise en place d'un guichet unique dénommé « Mions Accueil Familles » visent à répondre de manière souple et coordonnée aux besoins des usagers.

La commune mène depuis 2019 une politique en matière scolaire visant à l'extension des plages horaires périscolaires, à l'amélioration des taux d'encadrement et de la formation des personnels concernés comme du bâti.

N'ayant pas la nécessité d'agrandir son patrimoine scolaire, la commune a consacré une part significative (entre 15 % et 50 %) de ses dépenses d'équipement aux travaux de rénovation et de mise aux normes.

Les dépenses de fonctionnement pour la commune en matière scolaire, constituées à 75 % par les charges de personnel, connaissent une hausse moyenne de 1,9 % par an entre 2019 et 2023, qui semble contenue au regard de l'inflation. Le coût estimé par élève, restauration scolaire incluse, représentait 2 706 € pour 2023.

CONTACTS PRESSE :

Jean-Marc Daniele, tél. : 04 27 01 24 50

Magistrat chargé de la communication et des relations avec les médias

jean-marc.daniele@crtc.ccomptes.fr

Céline Lazzaroni, tél. : 04 72 60 12 51

Responsable du service de la documentation et de la communication

celine.lazzaroni@crtc.ccomptes.fr

X [@cra_ara](#)